



Direction générale territoires

Délégation Saint-Nazaire

Service développement local

Référence : S2024-02-0610

Affaire suivie par :
Celine COSSADE

Tél. 02 49 70 03 20

Madame Christelle CHASSÉ
Maire d'Herbignac
Hôtel de Ville
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC

Objet : modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Herbignac

Madame la Maire,

Par courrier en date du 26 janvier 2024, vous avez consulté le Département sur le projet de modification de droit commun n°2 de votre commune.

Ce document appelle les observations suivantes :

- Concernant l'objet 7 de la modification du règlement graphique, portant sur l'ajout de nouveaux éléments de patrimoine vernaculaire, il semblerait que la parcelle de la Croix de Kerlibérin soit cadastrée ZP 51p et non XP 51, comme cela a déjà été indiqué à vos services, par mail en date du 12 février dernier.
- De plus, il mérite d'être souligné que la modification de l'OAP de la ZAC du Pré Govelin permet une meilleure prise en compte de la biodiversité (haie bocagère et zones humides), ce qui est vertueux d'un point de vue environnemental.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier de celle-ci lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département, ainsi qu'un exemplaire informatique au format « pdf » si vous en disposez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires
Jean CHARRIER

Signé électroniquement par : Jean CHARRIER
Date de signature : 05/03/2024
Qualité : Vice-président solidarité et cohésion des territoires

Adresse postale :
Hôtel du département
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 99 10 00
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

Dans le cas d'une signature électronique, ce document en format numérique est disponible sur demande auprès des services du Département.